



Est-il aujourd'hui à nouveau autorisé de fumer dans un restaurant ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 octobre 2015

Bonsoir,

je souhaiterais savoir si c'est à nouveau autorisé de fumer dans un restaurant ?

Merci d'avance pour votre réponse !

CDT

P.P.

Réponse :

Il n'existe aucune exception ni aucune tolérance administrative pour expliquer cette anomalie qui, effectivement, a tendance à se développer.

Chaque citoyen incommodé par ces infractions doit faire preuve de vigilance en faisant remarquer au restaurateur qu'il en est le premier responsable et, si cela ne suffit pas, en déposant plainte auprès des agents chargés du contrôle (police ou gendarmerie) ou éventuellement du procureur de la république

Une [plaquette](#) éditée par DNF vous aidera dans cette démarche

[Le soutien](#) à l'association, reste par contre, le moyen le plus sûr de contribuer à faire disparaître ces contournements de la loi.